

Conseil général du 28 mars 2023

Rapport du Conseil communal

7. Statuer sur l'adhésion au centre régional de collecte et de valorisation des déchets (CCV)

En 2017, un premier projet de déchèterie régionale développé par le SEOD n'a pas atteint les objectifs fixés et a été abandonné. Le comité du SEOD a alors pris le temps de la réflexion et a fait le choix de remettre l'ouvrage sur le métier, convaincu que la gestion des déchets valorisables doit à l'avenir s'articuler autour de solutions intercommunales.

Du fait de situations très diverses et des attentes différentes d'une commune à l'autre, le SEOD s'est attaché à développer une solution flexible. L'expérience a d'ailleurs montré qu'une solution uniforme « imposée » à toutes les communes ne permet pas d'atteindre l'adhésion nécessaire à sa mise en œuvre.

La solution développée par le SEOD prend la forme d'un concept modulaire formé de différents niveaux de prestations qui permet à chacune des communes de prendre ce dont elle a besoin. Le système se compose de quatre niveaux de prestations :

- Le **niveau 1** concerne le désapprovisionnement des points de collectes et l'élimination des fractions de base par le SEOD pour le papier, le carton, le verre, l'aluminium et le fer blanc.
- Le **niveau 2** concerne la gestion des fractions de base par le SEOD pour le papier, le carton, le verre, l'aluminium, le fer blanc et l'équipement des points de collecte par des conteneurs aériens, fournis par le SEOD.
- Le **niveau 3A** se cumule aux niveaux 1 et 2 et concerne en plus la gestion des fractions encombrants par le SEOD pour les DEC (déchets encombrants combustibles), le bois usagé, les métaux et les déchets inertes. Le SEOD propose une solution sous la forme de collectes ponctuelles et délocalisées, permettant un tri et une reprise contrôlée de ces diverses fractions de déchets. La gestion des autres fractions de déchets reste à la charge de la Commune.
- Le **niveau 3B** concerne la gestion par le SEOD de l'ensemble des déchets urbains des communes, hors déchets urbains combustibles et hors déchets verts. Ce niveau comprend l'accès au centre de collecte et de valorisation des déchets (CCV) aménagé et exploité par le SEOD sur le site des Prés-Roses à Delémont. Le SEOD propose une infrastructure professionnelle permettant le tri et la collecte de l'ensemble des déchets usuels (environ 30 types de déchets).
- Le **niveau 4** concerne la gestion des déchets verts par le SEOD, incluant le traitement, le ramassage et le transport.

Le concept se veut évolutif afin de permettre aux communes d'adhérer à des niveaux de prestations supérieurs au cours du temps et d'adapter les solutions en fonction de l'évolution de leurs besoins.

En juin 2021, le Conseil communal avait annoncé au Conseil général son intention d'opter pour une reprise, par le SEOD, des fractions de base (papier, verre, carton, alu et fer blanc) selon des modalités spécifiques : à Vermes, Montsevelier et Corban, les bennes actuelles seraient remplacées par des écopoints standardisés. A Vicques, le Tritout éliminerait les fractions de base et les fractions encombrantes par l'intermédiaire du SEOD, la Commune conservant à sa charge la gestion des autres types de déchets.

Depuis lors, de nombreux échanges ont eu lieu avec le SEOD au vu du statut particulier de notre déchèterie communale :

Le coût de gestion des déchets des fractions de base a été fixé par le SEOD à CHF 4.50/hab/an, indépendamment du niveau d'équipements des sites de collecte. Or, la déchèterie Le Tritout est équipée d'une presse hydraulique qui sert au compactage du carton. Ce procédé permet de réduire considérablement le nombre de transports et les coûts qui s'y rapportent. Pour parvenir à cette économie, la Commune a procédé à un investissement de départ important ; elle rémunère également le personnel de Caritas qui procède au compactage. Dans la mesure où le processus mis en place permet de réduire les coûts de gestion, il a été demandé au SEOD de prendre en compte cette particularité par un abaissement du coût facturé à la Commune. Une demande similaire a été faite pour le papier et le verre où le fonctionnement mis en place au Tritout permet également de réduire les coûts de transports.

Le SEOD a répondu être disposé à accorder une ristourne annuelle sur le carton et le verre dans le cas où une marge bénéficiaire était avérée dans la gestion globale de chaque matière, incluant le transport et le prix de reprise.

Selon la convention-type, les entreprises n'ont pas accès aux écopoints et leurs déchets sont uniquement collectés au CCV sur présentation d'une carte de légitimation. Or, le Conseil communal ne souhaite pas modifier sa pratique actuelle qui consiste à accepter les déchets des entreprises dont la composition est comparable à celle des déchets ménagers en termes de matières et de proportions. Celles-ci s'acquittent par ailleurs d'une taxe d'élimination des déchets, à l'instar des ménages privés. Le SEOD proposait, en cas d'adhésion selon le type 3A, de facturer à la Commune les fractions supplémentaires liées à ces apports.

Le Conseil communal a constaté que la tentative de conciliation pour abaisser les coûts de la participation de Val Terbi au CCV n'a pas abouti en dépit des arguments invoqués. Partant, il a reconsidéré le mode de collaboration à engager avec le SEOD pour retenir le niveau de prestations 2 pour les localités de Corban, Montsevelier et Vermes au prix de Fr. 4.50. par habitant et par année. En revanche, il propose d'abandonner le niveau de prestations 3A pour l'ensemble des villages. Ainsi, le Tritout continuerait à fonctionner sans changement et de manière indépendante par la Commune.



Prestations		Coût	
<i>Niveau 1</i> Collecte et gestion des fractions de base (Corban, Montsevelier, Vermes)	Coût de gestion des déchets	4.50	OUI
<i>Niveau 2</i> Equipement, collecte, gestion des fractions de base (Corban, Montsevelier, Vermes)	Coût d'exploitation Coût de gestion des déchets	0.00 Inclus avec niveau 1	OUI
<i>Niveau 3A</i> Collecte et gestion des fractions encombrantes	Coût de gestion des déchets	14.00	NON
<i>Niveau 3B</i> Centre de collecte et de valorisation (CCV)	Coût d'exploitation Coût de gestion des déchets	11.50 14.00	NON
<i>Niveau 4</i> Collecte et traitement des déchets verts	Coût de ramassage Coût de gestion des déchets	21.00 11.00	NON
Total annuel (CHF/hab/an)			4.50

D'un point de vue financier, la solution privilégiée par le Conseil communal a l'avantage de diminuer le coût à payer annuellement au SEOD par rapport à la première variante de 2021 mais elle permet également à la Commune de conserver les recettes liées à la revente du verre, du papier, du carton et de la ferraille collectés au Tritout, pour un montant annuel brut de l'ordre de Fr. 15'000.-.

Afin de formaliser le niveau de prestations retenu, une convention doit être signée entre la Commune et le SEOD (cf. annexe). Même si la collecte des déchets et les budgets resteront assez similaires à la situation présente, le Délégué aux affaires communales recommande de soumettre la convention d'adhésion à la nouvelle gestion régionale des déchets valorisables, pour approbation, au Conseil général. Le document prendra effet lors de la mise en service du CCV et des écopoints.

En conclusion, le Conseil communal propose au Conseil général d'adhérer à la gestion régionale des déchets valorisables mise en place par le SEOD et de retenir le niveau de prestations 2 uniquement pour les villages de Corban, Montsevelier et Vermes.

8. Statuer sur la fermeture des bureaux de vote à Corban, Montsevelier et Vermes

A l'heure actuelle, un bureau de vote est ouvert les dimanches de votations/élections, de 10h à 12h dans chacun des quatre villages composant la Commune. En règle générale, on compte 4 à 6 scrutins par année. Le traitement centralisé des enveloppes de vote par correspondance est effectué à Vicques le dimanche matin, avant de commencer le dépouillement.

Afin de respecter les dispositions légales cantonales, le fonctionnement du bureau de vote doit répondre à certains impératifs, en particulier :

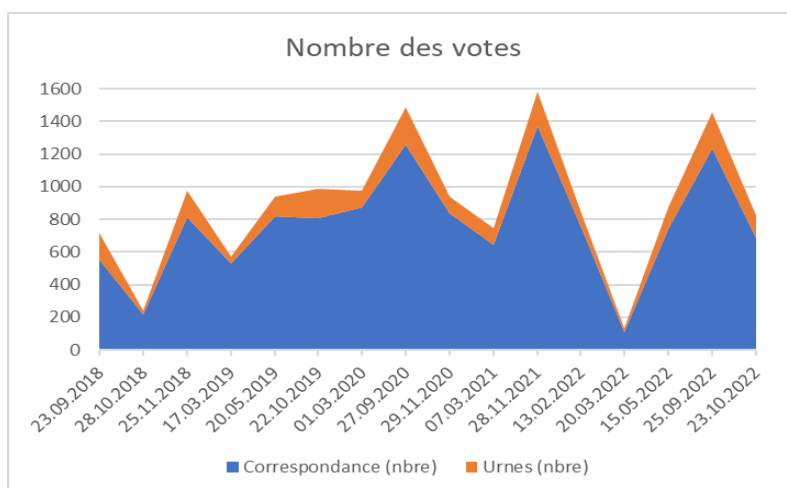
- Il est nécessaire que pendant toute la durée, 2 de ses membres au moins en cas de votation, 3 en cas d'élections, soient continuellement présents dans le local de vote ;
- Le traitement des enveloppes de vote par correspondance peut débuter deux heures avant l'ouverture du scrutin, mais après la dernière levée de la boîte aux lettres ;
- Les urnes des locaux accessoires sont transportées, sans être ouvertes et accompagnées de deux membres du bureau électoral, dans le local principal, où elles sont ensuite descellées et leur contenu mélangé à celui des urnes de ce local avant que le dépouillement ne puisse commencer.

Le système actuellement en vigueur est complexe au niveau de l'organisation et de surcroît exigeant en termes d'engagement de personnel. Pour chaque local de vote, il est impératif qu'un membre du personnel administratif, ayant une bonne connaissance des dispositions légales, soit présent continuellement. Pour les seules localités de Corban, Montsevelier et Vermes, cela représente annuellement l'équivalent d'une semaine et demie de travail à temps complet. Il faut relever que selon le statut sur le règlement du personnel, les heures effectuées le dimanche sont rétribuées à raison de 125 %. Ce fonctionnement doit être mis en relation avec le taux de fréquentation des bureaux de vote dans ces localités.

Année	Correspondance (nbre)	Correspondance %	Urnes (nbre)	Urnes (%)	Total votes	Urne Montsevelier	Urne Corban	Urne Vermes	Urne Vicques
Moyenne 2018	527	83%	116	17%	643	31	18	20	47
Moyenne 2019	718	87%	113	13%	831	27	14	13	59
Moyenne 2020	810	87%	146	13%	956	28	26	19	73
Moyenne 2021	527	86%	155	14%	682	34	25	18	78
Moyenne 2022	820	86%	120	14%	940	25	16	13	66
Moyenne sur 5 ans	680.40		130.00		810.40	29.00	19.00	16.60	64.60
Taux sur 5 ans		83.96%		16.04%		3.58%	2.44%	2.05%	7.97%

Selon les statistiques réalisées, le vote à l'urne représente une faible proportion des votes exprimés, soit 16 % en moyenne sur les 5 dernières années. Ce pourcentage est de 3,58 % à Montsevelier, 2,44 % à Corban, 2.05 % à Vermes et 7.97 % à Vicques.

Les votes par correspondance représentent donc la majeure partie des votes exprimés avec une moyenne de 84 % sur les 5 dernières années. Il faut dire que les citoyens reçoivent leur matériel de vote trois à quatre semaines avant la date de votation et qu'ils peuvent le renvoyer ou le déposer auprès de l'administration pratiquement jusqu'à la dernière minute.



Selon l'avis du Conseil communal, la fermeture des bureaux peu fréquentés se justifie pour des raisons d'efficacité des ressources humaines mais également financières, notre Commune étant appelé à optimiser son fonctionnement. Bien qu'il soit compréhensible que certains citoyens préfèrent se rendre aux urnes dans leur village respectif, il convient de se montrer pragmatique et d'envisager une alternative allant dans le sens de l'intérêt collectif.

Une fermeture des bureaux de vote dans les petites localités ne restreindrait pas la possibilité de nos citoyens de s'exprimer puisque les boîtes aux lettres sécurisées, installées dans chaque village, permettent de recueillir les enveloppes de vote jusqu'au dimanche, jour du scrutin. Le Conseil communal propose de fixer le délai pour la dernière levée des boîtes aux lettres à 9h30 les dimanches de votation.

De plus, il convient de rappeler que la Commune ne forme désormais qu'une seule circonscription électorale. D'ailleurs, Courrendlin, qui a fusionné récemment, a renoncé au maintien des locaux de vote à Vellerat et à Rebeuvelier.

Ainsi, le Conseil communal propose au Conseil général de statuer sur la fermeture des bureaux de vote à Corban, Montsevelier et Vermes à partir du 1^{er} juillet 2023. Afin d'opérer une transition douce et soigner la communication aux citoyens, le Conseil communal prévoit, en cas d'acceptation, d'informer les citoyens à la fois par le biais du Val Terbi et par un dépliant accompagnant le matériel de vote du prochain scrutin du 18 juin 2023. Enfin, une communication personnelle serait faite aux votants qui choisiraient encore de se déplacer aux urnes le dimanche 18 juin ; celle-ci pourrait être accompagnée au besoin d'instructions détaillées liées au vote par correspondance.

9. Statuer sur l'octroi du droit de cité communal de M. Victor BENAREAU dans le cadre d'une demande de naturalisation ordinaire ;

Monsieur Victor Benareau est né le 12 avril 2005 en France. Il aura donc 18 ans dans quelques semaines. Il s'est établi en Suisse avec ses parents en 2017 et réside actuellement à Vicques. Il vit chez ses parents qui en ont encore la charge.

Monsieur Victor Benareau suit actuellement des études au lycée à Porrentruy. Depuis 5 ans, il pratique le vélo à haut niveau et a été approché par l'équipe Swiss Cycling pour intégrer l'équipe nationale de cyclisme en tant que titulaire, ce qu'il sera en mesure de faire dès qu'il aura obtenu la nationalité suisse.

Le Service cantonal de la population a récemment procédé à son audition et considère que toutes les conditions sont réunies pour que M. Benareau obtienne le droit de cité cantonal. Avant de soumettre le dossier au Secrétariat d'Etat aux migrations, en vue de l'obtention de la nationalité suisse, il appartient au Conseil général de lui accorder le droit de cité communal.

10. Présentation du programme de législature

Le contenu du programme pour la législature 2023-2027 sera dévoilé au soir du 28 mars 2023. Il sera ensuite publié sur le site internet communal.

Vicques, le 15 mars 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL



Claude-Alain Chapatte
Président

Catherine Comte
Secrétaire